

1. Rappel du modèle économique

Wengo est une plateforme de mise en relation administrée par Mybestpro SAS en qualité de courtier en ligne dont l'objet est de permettre la rencontre entre, d'une part, les membres souhaitant fournir des prestations en lignes (les "Conseillers" ou les "Experts") et d'autre part, les membres souhaitant avoir accès à ces prestations (les "Utilisateurs"). Les prestations proposées par les Conseillers sont rendues au moyen de logiciels et de services de communications électroniques fournis par Mybestpro SAS.

Un document contractuel (le "Règlement Intérieur") définit les droits et obligations des "Conseillers" et "Utilisateurs" ainsi que les rôles et responsabilités de Mybestpro SAS dans le cadre de l'administration de la plateforme.

Les conseillers créent leurs services de conseil à distance et définissent en toute autonomie les modalités de leurs prestations (les thématiques couvertes par leurs domaines de compétences, le planning des disponibilités ainsi que les tarifs associés à leurs prestations...).

Le client final choisit le professionnel qu'il souhaite consulter. Wengo opère la mise en relation soit par téléphone, par mail ou par chat.

Le conseiller facture le client final en fonction du tarif et de la durée de l'appel.

Le paiement de la transaction est réalisé par l'un des moyens de paiement sécurisés mis à la disposition des Participants par Mybestpro SAS (Wengo). Les conditions ainsi que les modalités régissant ces moyens de paiement sont détaillés dans le règlement associé relatif aux Conditions Tarifaires et Modalités de Paiement.

La société Mybestpro est rémunérée par une commission facturée ("**Facturation Wengo**") au conseiller ou expert correspondant à un pourcentage des transactions initiales réalisées et facturées par l'expert auprès de l'utilisateur final ("**Facturation Expert**").

2. Flux financiers

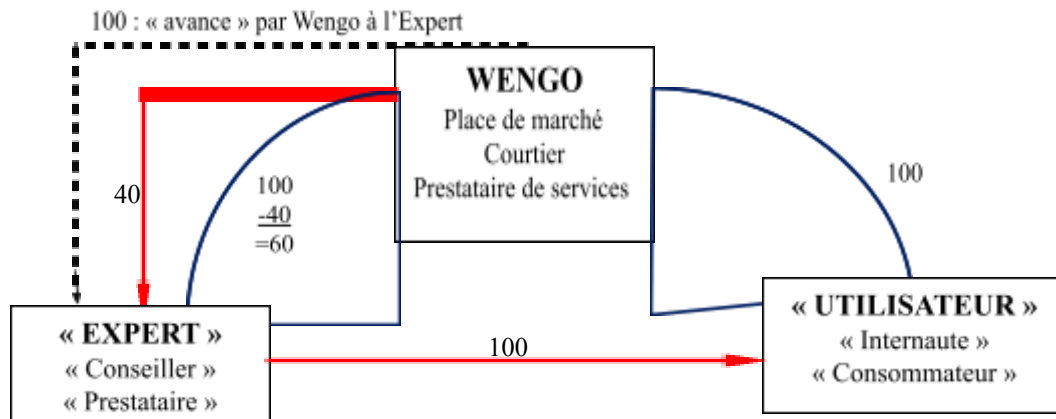
La formalisation comptable des flux financiers présente une complexité supplémentaire liée au fait que la société Mybestpro (Wengo) est chargée contractuellement d'un mandat d'encaissement du montant facturé sur l'Utilisateur, pour le compte des conseillers.

Wengo verse au conseiller ses gains J+2 le mois suivant celui de l'activité générée. Les gains sont compensés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le montant total des prestations générées par le conseiller (**chiffre d'affaires**) auquel sont déduites les commissions facturées (**charges**) par Wengo au professionnel.

MYBESTPRO / WENGO

Modalités de fonctionnement de la plateforme

Schéma comptable qui formalise la reconnaissance du chiffre d'affaires / du volume d'affaires et des différents flux financiers :



Avec :

- Prestation de service rendue à...
- Paiement à...
- - - - - Avance des fonds avant recouvrement pour les cas de non-encaissement immédiat

Terminologie utilisée chez Wengo / Mybestpro :

- 60 = Part de l'Expert compensée
- 40 = Commissions revenues chez Wengo / Charges de commission chez l'Expert
- 100 = Volume d'affaires chez Wengo / Chiffre d'affaires de l'Expert